



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIRET

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2019-072

PUBLIÉ LE 11 AVRIL 2019

Sommaire

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret

45-2019-04-08-002 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 3

45-2019-04-08-003 - DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX (2 pages)

Page 6

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-04-08-002

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

*Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature à compter du 8 avril
2019*

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Liste des responsables de service disposant à compter du 8 avril 2019 de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom - Prénom	Responsable des services
BONNAUD Evelyne MULLER Fabrice CHENICLET Yannick MICHEZ Pascal	Services des impôts des entreprises : Montargis Orléans Coligny Orléans Sud Pithiviers
MAGNAT Marie-Hélène GLOMERON Isabelle QUEREL Marie-Noël SAMBRAS Denis GASPARD Yves FOSSE Monique	Services des impôts des particuliers : Gien Montargis Orléans Est Orléans Ouest Orléans Sud Pithiviers
TREMINTIN Nathalie BAUMONT Yannick VERRIER Yves OZIOL Isabelle SCHOCH Gabriel CROIBIER Christelle DAMPRUNT Isabelle	Trésoreries : Beaune la Rolande Ferrières en Gâtinais La Ferté Saint Aubin Malesherbes Neuville aux Bois Patay Sully-sur-Loire
PANTEIX Christian PANTEIX Christian PANTEIX Christian ASSIE Jean-Pierre PANTEIX Christian	Services de publicité foncière : Orléans 1 Orléans 2 Orléans 3 Montargis Gien

CARON Michaël	1 ^{ère} brigade de vérification
GOUAUX Christian	2 ^{ème} brigade de vérification
MARTIN Nicolas	Pôle de Contrôle et d'Expertise du Loiret
LENZI Nathalie	Pôle de Contrôle de Revenus/Patrimoines
ROBERT Emeline	Pôle de Contrôle à Distance
MORLIERAS Alain	Pôle de recouvrement spécialisé
LEROY Isabelle	Centre des impôts fonciers

La présente liste sera publiée au recueil des actes administratifs du département du LOIRET.

Fait à Orléans, le 8 avril 2019

L'Administrateur général des finances publiques
 Directeur régional des finances publiques
 du Centre-Val de Loire et du département du Loiret,

Signé : Frank MORDACQ

DRFIP de la Région Centre-Val de Loire et du
Département du Loiret

45-2019-04-08-003

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE
CONTENTIEUX

Délégation de signature aux agents du PRS à compter du 8 avril 2019

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES
PUBLIQUES DU CENTRE-VAL DE LOIRE ET
DU DEPARTEMENT DU LOIRET**

**DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX
ET DE GRACIEUX FISCAL**

Le comptable par intérim, responsable du pôle de recouvrement spécialisé du LOIRET

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

ARRETE

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à compter du 8 avril 2019, à M Frédéric MACARI, inspecteur des finances publiques, adjoint au responsable du pôle de recouvrement spécialisé du Loiret, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 6 mois et porter sur une somme supérieure à 50 000 € ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à compter du 8 avril 2019, à l'effet de signer :

1°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CORDIER Christophe	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
PORNET Bernadette	Contrôleur principal	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
MORET Emmanuel	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
ZIANI Mustapha	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
VACHER Frédérique	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
LEGRAND Laura	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €
VIDOT Willy	contrôleur	10 000 €	10 000 €	6 mois	50 000 €

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Loiret.

Fait à Orléans le 08/04/2019

Le comptable par intérim, responsable du pôle de recouvrement spécialisé,

signé : Alain MORLIERAS